



www.handball-saint-claude.fr
5239005@ffhandball.net

Pièces à fournir - Saison 2021/2022

Pour les créations de licences nous avons besoin de :

- Votre NOM et Prénom
- Date de naissance
- Adresse mail.
- Cotisation (possibilité d'établir le règlement en plusieurs chèques, espèces avec reçu de la part du club). **Obligatoire afin de créer la licence. Attention, le paiement doit être fait avant le 10 novembre.**

Bons CAF, participation CE, coupons sports ANCV acceptés. Pour les parents ayant plusieurs enfants licenciés dans notre club, ôter 20 euros à la somme totale.

Dans un Second temps : un lien internet va vous être envoyé par GESTHAND FFHB. Voir dans les courriers indésirables si vous ne recevez rien, le cas échéant envoyez un email au 5239005@ffhandball.net (adresse officielle du club) afin de le signaler.

Dans un Troisième temps :

- Vous devrez renseigner votre état civil
- Et scanner les pièces à fournir suivantes :**
- 1 photo d'identité format JPEG (avec un téléphone, la photo est directement prise au bon format et aux bonnes dimensions)
- Certificat médical sur le document officiel FFHB (**obligatoire**) qui vous sera donné lors de l'inscription ou visible sur le site.
- Photocopie recto de la pièce d'identité ou livret de famille (seulement pour les enfants) ou passeport.
- Une autorisation parentale pour les mineurs (document officiel FFHB)
- Un document (FFHB) devra être rempli par chaque licencié ne **souhaitant pas prendre l'assurance de base.**

Le club à l'obligation d'information sur l'utilité de souscrire l'assurance de base (ou Individuelle Accidents IA) afin d'éviter la mise en cause du club et de la Fédération. Pour ce faire un document d'information FFHB vous sera envoyé par mail.

- Il y a toujours la possibilité de souscrire des options supplémentaires. Le surcoût de cette licence sera pris en charge par le licencié.

- **Puis enregistrer et finaliser le document.**

Pour un renouvellement de licence

- Un certificat médical
- **Il faudra l'autorisation parentale pour les personnes mineures.**
- Tous les documents nécessaires sont sur le site du club.
- Vérifier vos coordonnées, choisir la catégorie (si vous ne savez pas, pas de soucis cette info pourra être remplie ultérieurement par le club)
- Un document (FFHB) devra être rempli par chaque licencié ne **souhaitant pas prendre l'assurance de base.**
Le club a l'obligation d'information sur l'utilité de souscrire l'assurance de base (ou Individuelle Accidents IA) afin d'éviter la mise en cause du club et de la Fédération. Pour ce faire un document d'information FFHB vous sera envoyé par mail.
- Il y a toujours la possibilité de souscrire des options supplémentaires. Le surcoût de cette licence sera pris en charge par le licencié.
- Gest'hand gardera en mémoire la photo (possibilité de la changer) et la pièce d'identité.
- **Puis enregistrer et finaliser le document**

-Réduction de licence : opération Pass'Sport possible selon certains critères d'éligibilité (Fixés par le Ministère des Sports) : 50 euros de réduction.

- Les jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021.
- Les jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires d'une AEEH (Allocation d'Education d'un Enfant Handicapé).
- Les jeunes émancipés de 6 à 18 ans bénéficiaires d'une AAH (Allocation aux Adultes Handicapé).

Justificatif à fournir à l'adresse suivante avec le nom de la personne licenciée, le nom du responsable légal si l'enfant est mineur et également la catégorie dans lequel il joue : finch39@laposte.net (Mr David MERMET MARECHAL, employé du Club). **Ce document doit être rendu avant le 31 octobre 2021 dernier délai.**

👉 Sans ce justificatif, la réduction ne se fera pas.

Il y aura également un document unique regroupant « droit à l'image » « discipline » « pharmacie » « autorisation déplacements » à remplir et à signer.

- **En raison des conditions sanitaires actuelles il est demandé à chaque licencié âgé de 12 ans et plus de présenter un PASS SANITAIRE dès le début de la saison.**

Tarifs 2021/2022

En ce qui concerne les tarifs des licences, merci de vous renseigner auprès de Mr Mermet-Maréchal David, employé du Club.

- Un justificatif d'adhésion peut être fourni sur simple demande

N.B : les personnes n'ayant pas de mutuelle complémentaire, pour le remboursement des indemnités journalières ou des soins, peuvent choisir une licence plus adaptée. Pour cela et pour tous renseignements se renseigner auprès du secrétaire du club. Pour rappel, en cas de blessure l'assurance de la licence fonctionnera après le remboursement de la CPAM et de la mutuelle complémentaire. Le choix de ce type de licence a été pris de manière à réduire le coût de la licence. (Voir au dos du document officiel FFHB « Dossier d'adhésion »)